



MAIRIE
01260 VALROMEY-SUR-SERAN

Le 10 mars 2022

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

REVISION DU PLU

Réunion n°9 - PADD - 10 mars 2022

Participants : Mme GODET (Maire) - M BOLON (Maire déléguée de Vieu) - M FOURNEL (Maire délégué de Sutrieu) - M REYNAUD - Mme CHATRON - Mme BIDET - M LEJEUNE - M MARTINE - Mme GARIN (adjointe)
M JOLIVET (Agence 01)

VB rappelle les premiers éléments de construction du PADD qui ont été présentés et discutés au cours de la réunion précédente : + ou - 2 hectares constructibles et un programme de 60 logements.

L'inventaire du potentiel des bâtiments mutables sera réalisé en compagnie de certains élus (voir calendrier).

VB présente une carte de synthèse des éléments en cours de réflexion sur le PADD.

Les zones humides ne sont pas très nombreuses et localisées plutôt sur le haut de la commune. La zone artisanale autour de Valbois est fortement impactée par la présence de zones humides. Le débat s'oriente sur le maintien ou non d'une zone artisanale à Valromey. L'idée de délocaliser la zone sur un autre secteur de la commune semble l'emporter. Plusieurs sites sont envisagés : dans d'anciens hangars agricoles, à Pont, à la Condamine, aux Mélines. Ce dernier site répond au plus grand nombre de critères favorables (accessibilité, éloignement des habitations, site dissimulé dans un boisement ...)

Sur ce sujet un éclairage de l'intercommunalité sera nécessaire. Baptiste Jolivet évoque le nécessaire rééquilibrage au niveau du territoire. Un déficit a été identifié dans le Valromey.

Le changement de localisation de la zone artisanale nécessitera une modification du SCOT.

Ensuite la discussion porte sur l'extension urbaine à Belmont (seule extension prévue dans le PLU). Plusieurs sites sont repérés. Un secteur paraît particulièrement favorable : à l'amont du chemin de Rongine. La question est posée de savoir si les constructions nouvelles seront implantées sur un ou deux sites.

Le débat porte enfin sur le développement des hameaux. VB propose une distinction entre hameaux principaux qui peuvent être densifiés et hameaux secondaires dans lesquels l'urbanisation nouvelle serait gelée. A ce stade de la réflexion, ce choix n'est pas validé et demande d'être approfondi.

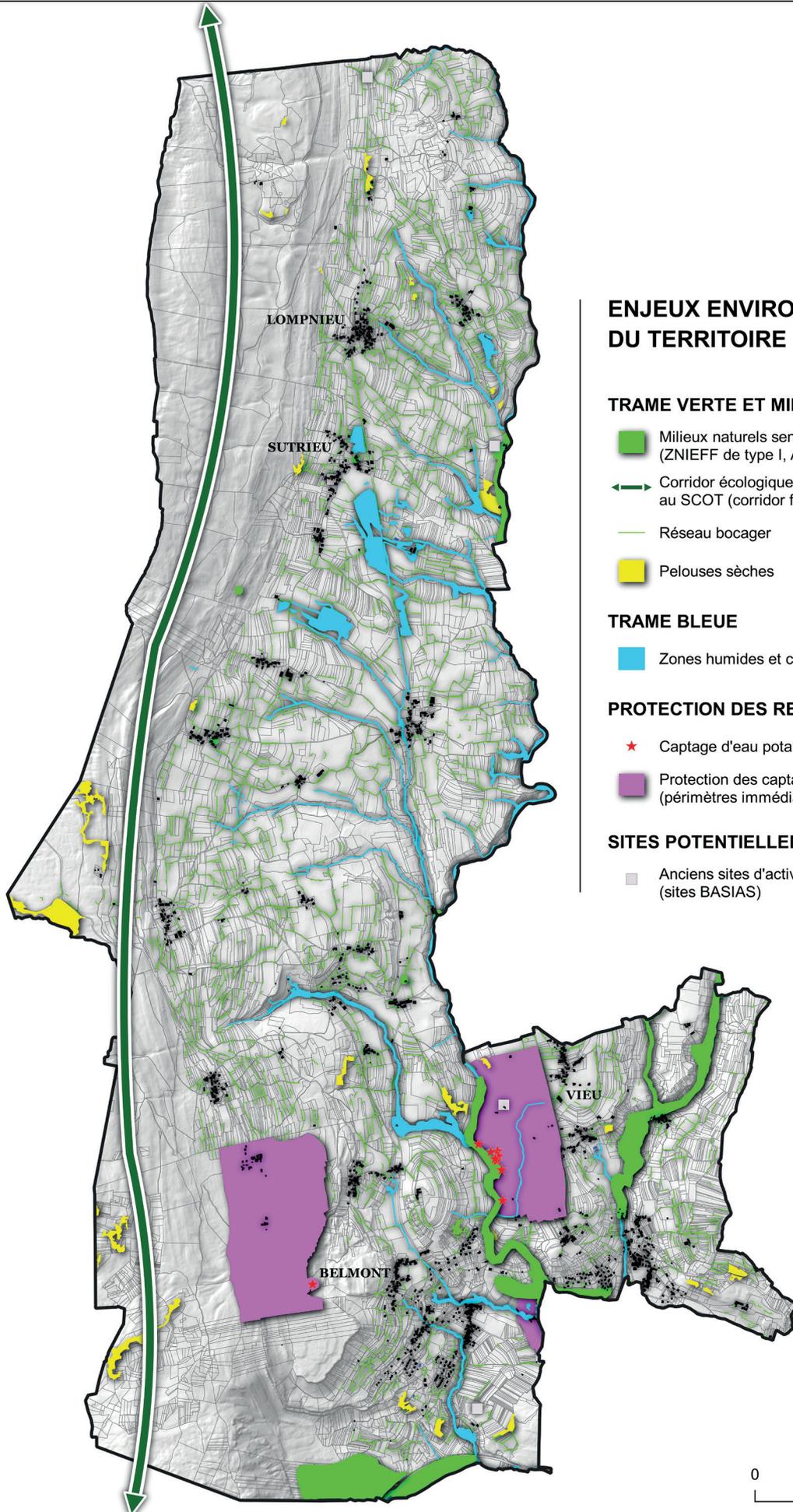


PJ : carte des enjeux environnementaux + carte de synthèse des orientations générales du PADD

Prochaines réunions :

- 07 avril à 9h inventaire des bâtis mutables (secteur Lompnieu et Sutrieu) + 14h réunion
- 12 mai à 9h inventaire des bâtis mutables (secteur Belmont et environ) + 14h réunion
- 31 mai à 19h réunion publique n°2
- 09 juin à 9h inventaire des bâtis mutables + 14h réunion
- 13 juin à 18h conseil municipal - débat sur le PADD

Vincent BIAYS



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

TRAME VERTE ET MILIEUX NATURELS

 Milieux naturels sensibles
(ZNIEFF de type I, APPB et ENS)

 Corridor écologique identifié
au SCOT (corridor forestier)

 Réseau bocager

 Pelouses sèches

TRAME BLEUE

 Zones humides et cours d'eau

PROTECTION DES RESSOURCES

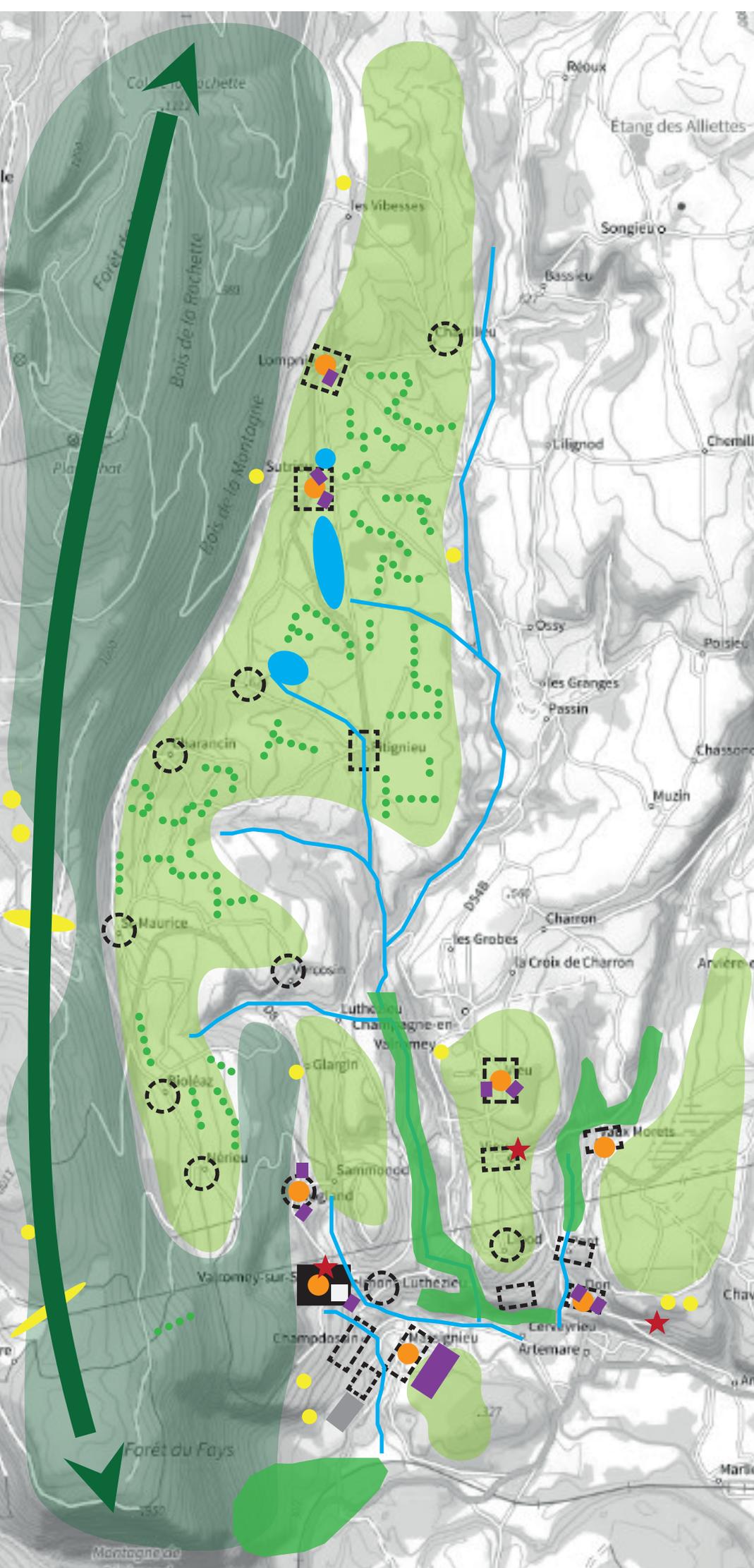
 Captage d'eau potable

 Protection des captages d'eau potable
(périmètres immédiats, rapprochés et éloignés)

SITES POTENTIELLEMENT POLLUÉS

 Anciens sites d'activités et de services
(sites BASIAS)

0 1 2 km



- espaces agricoles stratégiques
- espaces boisés
- milieux naturels sensibles
- zones humides et cours d'eau
- pelouses sèches
- haies bocagères
- corridor écologique
- bourg-centre dans lequel le renouvellement urbain et l'extension urbaine sont autorisés
- hameaux principaux dans lesquels la densification de l'enveloppe urbaine est possible
- hameaux secondaires dans lesquels l'urbanisation nouvelle est gelée
- secteurs patrimoniaux
- monuments historiques
- espaces paysagers remarquables
- secteur de projet
- zone artisanale